

## MSC Croisières, plus grande compagnie de croisière privée au monde et première en nombre de passagers à Cannes, signe la Charte Croisière élaborée par la Mairie de Cannes et la CCI Nice Côte d'Azur



Crédit Photo : © Mairie de Cannes

Les signataires de la charte jeudi 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Cannes  
De gauche à droite : Erminio Eschena, Bud Darr, David Lisnard et Jean-Pierre Savarino

**Dans le cadre de leur engagement à établir des croisières durables en baie de Cannes, le Maire de Cannes, David Lisnard, le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, Jean-Pierre Savarino, et le Vice-Président Exécutif de la Politique Maritime et des Affaires Gouvernementales du Groupe MSC, Bud Darr, signent jeudi 26 septembre, la charte pour réduire les émissions polluantes des paquebots de croisières.**

Cette charte, élaborée par la Mairie de Cannes et la CCI Nice Côte d'Azur, permet d'encourager les croisiéristes adhérant et participant au programme, en les faisant bénéficier de mesures incitatives pour leurs actions en faveur de la protection de l'environnement. Depuis le 25 juillet 2019, huit croisiéristes (trois grands groupes et cinq compagnies indépendantes) ont déjà signé la Charte Croisière et d'ici fin 2019, 93 % des croisiéristes de Cannes auront voyagé avec des compagnies signataires, ce qui représente 420 460 passagers. Il est à noter que les compagnies refusant de signer cette charte se verront interdites, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, de débarquer leurs passagers à Cannes.

Cette convention tripartite entre la Mairie de Cannes, la CCI Nice Côte d'Azur (gestionnaire du Vieux-Port) et la compagnie MSC Croisières pose quatre engagements environnementaux destinés à préserver la baie de Cannes et son écosystème exceptionnel.

La signature, qui se fait en la présence d'Erminio Eschena, Directeur des Affaires Institutionnelles et des Relations Industrielles de MSC Croisières, constitue un grand pas en avant en matière d'écologie.

Dans le cadre de son plan d'investissement sans précédent dans l'industrie de 11,6 milliards d'euros, MSC Croisières, dont la flotte s'étendra à 25 navires à horizon 2027, investit de manière significative en matière d'écologie et de transition énergétique.

**Erminio Eschena, Directeur des Affaires Institutionnelles et des Relations Industrielles de MSC Croisières :**

*« Notre signature ne s'officialise qu'aujourd'hui mais je me réjouis de confirmer que MSC Croisières a été précurseur quant à la mise en place des dispositifs liés à la transition énergétique en baie de Cannes. En effet, avec le MSC Seaview, positionné en rade depuis le début de cet été, nous remplissons déjà pleinement les quatre piliers de cette charte. Je tiens donc à saluer la qualité de cette dernière qui correspond bien aux avancées technologiques de l'industrie et notamment à celles de notre navire, le MSC Seaview. »*

**Patrick Pourbaix, Directeur général de MSC Croisières France :**

*« Cette signature est une évidence pour MSC Croisières d'autant plus que Cannes est une destination incontournable pour la compagnie. Depuis 2014, 9 navires de la flotte MSC Croisières ont fait escale entre Cannes et Villefranche sur mer et près de 70 escales sont programmées sur 2019 et 2020. Le MSC Seaview sera positionné de nouveau en rade entre le 4 avril et le 7 novembre 2020 et effectuera des rotations hebdomadaires. »*

La rade de Cannes accueille chaque année de nombreux paquebots de croisière. Pour préserver la destination, protéger l'environnement et valoriser la baie de Cannes, la Mairie de Cannes et le Vieux-Port invitent les opérateurs de croisière dans un cercle écologique vertueux grâce à la **mise en œuvre de mesures environnementales fortes**. Avec MSC Croisières, ce sont **huit croisiéristes (trois grands groupes et cinq compagnies indépendantes)** qui ont d'ores et déjà signé la charte, ainsi **93% des navires présents dans la baie auront adhéré à cette démarche**.

**Par la signature d'une charte**, les compagnies de croisière s'engagent auprès de la Mairie de Cannes et de la CCI Nice Côte d'Azur pour des escales très respectueuses de l'environnement, au-delà des réglementations nationales et internationales.

**Jean-Pierre Savarino, Président de la CCI Nice Côte d'Azur :**

*« La charte que nous signons aujourd'hui est importante pour concilier développement économique et préservation de l'environnement. Cette démarche doit aussi être gagnante pour tous ses acteurs : Ville, exploitant portuaire et compagnies signataires. Ces dernières pourront bénéficier d'un bonus sur les droits de port par passager et par escale. Le respect de ces engagements sera par ailleurs régulièrement contrôlé. »*

La protection de l'environnement est un enjeu majeur pour Cannes. David Lisnard prévoit donc dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'imposer les normes de cette « charte croisière » à la totalité des navires mouillant en baie de Cannes, sous peine de se voir interdire de débarquer leurs passagers à Cannes.

MSC Croisières s'est engagée pour protéger l'environnement, et prend de nombreuses initiatives pour continuellement minimiser son impact environnemental. Cherchant à avancer vers un avenir avec un « impact zéro », la compagnie s'assure que chacun des nouveaux navires qu'elle introduit sur le marché élève toujours davantage le niveau de performances environnementales en termes de réduction des émissions atmosphériques, de traitement des eaux usées et d'efficacité énergétique, entre autres.

MSC Croisières a entrepris un voyage d'amélioration continue afin de minimiser l'impact de ses opérations. La compagnie cherchera toujours à explorer et à soutenir le développement de nouvelles technologies maritimes visant à préserver et à protéger l'environnement.

# La Charte Croisière : quatre engagements forts pour protéger l'environnement et les habitants de la baie de Cannes

---

## 1- RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POLLUANTES DANS L'AIR

---

Les navires de croisière opérant en baie de Cannes s'engagent à :

- ❖ **À utiliser un carburant à 0.1% de soufre** dès l'entrée de la zone de pilotage obligatoire et pendant toute la durée de l'escale au mouillage ; en alternative, à utiliser un scrubber ou tout autre système équivalent ; précédemment, les navires avaient obligation d'utiliser le carburant à 0,1% de soufre lorsqu'ils étaient au mouillage, moteurs de propulsion à l'arrêt ;
- ❖ **À respecter une stricte interdiction d'incinération des déchets à bord** dès l'entrée de la zone de pilotage obligatoire, et ce pendant toute la durée de l'escale ;
- ❖ **À mettre en place un service de tendering respectueux de l'environnement**, avec l'utilisation systématique de carburant à 0,1% de soufre.

---

## 2- RÉDUCTION DE LA POLLUTION EN MER

---

Les navires de croisière opérant en baie de Cannes s'engagent à émettre :

- ❖ **Zéro rejet d'eaux usées traitées** ou non en zone de pilotage et de mouillage ;
- ❖ **Zéro rejet d'eaux issues du système de lavage des fumées** (ou scrubbers) en boucle ouverte, le cas échéant.

---

## 3- PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

---

Les navires de croisière opérant en baie de Cannes s'engagent à :

- ❖ **Contourner les herbiers de posidonies** lors des manœuvres et ancrage ;
- ❖ **Respecter la zone de pilotage obligatoire et de mouillage** selon les directives du Pilote.

---

## 4- MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE GLOBALISÉE

---

Les navires de croisière opérant en baie de Cannes s'engagent à :

- ❖ **Favoriser les démarches en faveur de l'environnement** auprès des agents réceptifs et des autocaristes :
  - **Privilégier pour les excursions les bus propres** de type « Euro6 » et si existant des bus utilisant des ressources durables ;
  - **Limiter les rejets d'émissions polluantes à terre** en demandant aux opérateurs de ne mettre en route les moteurs qu'à la montée des passagers dans le bus.

## Application de la charte : un bonus incitatif et des contrôles rigoureux

Cette charte environnementale renforce le Green Award, dont elle est complémentaire, mené par le FRCC (French Riviera Cruise Club) depuis 2007. Elle sera revue et actualisée chaque année.

Elle est appliquée à la fois de façon incitative et rigoureuse par :

- ❖ **La mise en place d'un bonus financier pour les compagnies participantes**  
Les navires respectant les exigences de la charte recevront un bonus de 0,20 € sur les droits de port par passager et par escale. Cette démarche, initiée par David

Lisnard, maire de Cannes, a été engagée dans un esprit collaboratif et un partenariat gagnant/gagnant.

Le bonus sera reversé chaque année à la fin de la dernière escale du navire à Cannes.

❖ **Le contrôle strict du respect des engagements**

Les croisiéristes participants s'engagent à participer à des visites de surveillance aléatoires effectuées par les autorités portuaires au moins une fois par an par navire. Le navire s'engage à donner accès aux documents pouvant attester des engagements pris en lien avec la Charte (ex : registre passerelle, contrôles des tenders, etc.).

Les contrôles seront effectués indifféremment par l'autorité portuaire, le port de Cannes et/ou le pilote.

Le manque à gagner pour Le port de Cannes, et son gestionnaire la CCI Nice Côte d'Azur a été évalué à 31 500€ par an, pour 34 escales, 157 424 passagers et 5 navires différents. La contribution correspondante sera versée à la compagnie, à la fin de la saison en novembre 2019.

En contrepartie, le coût de l'engagement de la compagnie de croisière serait de l'ordre de 8 000 \$ par escale (pour l'utilisation de carburant à 0,1% de soufre, les aménagements techniques pour répondre aux exigences de la charte, etc.).

En 2020, les compagnies s'engagent à installer des « SCRUBBERS », un système de nettoyage des gaz d'échappement, pour \$25 millions par navire afin d'obtenir des émissions de soufre à 0,1%.

#### CONTACTS PRESSE

MSC Croisières | Christelle Zucchelli | +33 6 58 25 41 22 | [christelle.zucchelli@croisieres-msc.fr](mailto:christelle.zucchelli@croisieres-msc.fr)

Mairie de Cannes | Natacha Pellegrini | +33 4 97 06 41 41 | [presse@ville-cannes.fr](mailto:presse@ville-cannes.fr)

CCI Côte d'Azur | Catherine Jacques | +33 4 93 13 73 96 | [catherine.jacques@cote-azur.cci.fr](mailto:catherine.jacques@cote-azur.cci.fr)

